



Vente maison pendant procédure divorce

Par **LEBOSSE**, le **04/02/2008** à **10:31**

bonjour,

je veux faire construire une maison. Actuellement en procédure de divorce par consentement mutuel,

quelle démarche dois-je entreprendre pour rester dans notre maison (en vente) (je paierai biensûr le crédit en cours et charges) le temps que ma nouvelle soit contruite ? sachant que celle-ci doit être vendue pour que le divorce soit prononcé.

Nous avons 3 enfants et prévu une garde alternée.

Merci d'avance.